



# PUY DU FOU



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 avril 2019

### Label «Sécuri-site » en Vendée pour le Grand Parc du Puy du Fou

Enjeu majeur pour la France, le tourisme participe à l'attractivité économique de notre pays, à son rayonnement international et à l'essor de nos territoires.

Dans le cadre du programme national "Tourisme et sécurité", de nouveaux engagements ont été pris pour renforcer les mesures de sécurité des sites touristiques les plus fréquentés, une dimension prioritaire pour la clientèle française et internationale dans leur appréciation et leur sélection finale des sites à visiter.

Benoît Brocart, préfet de la Vendée, Nicolas de Villiers, président du Puy du Fou, Laurent Albert, directeur général du Puy du Fou, Hervé Lollic, procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Roche-sur-Yon et le colonel Olivier Chevreul, commandant du groupement de gendarmerie de la Vendée, ont signé le mardi 2 avril 2019 aux Épesses la convention « Sécuri-site ».

La convention « Sécuri-site » a pour objectif de développer la coordination des services de sécurité sur un site touristique majeur du département. En effet, deuxième parc à thème de France, le Puy du Fou a accueilli plus de 2,3 millions de visiteurs en 2018 avec des visiteurs étrangers de plus en plus nombreux.

Cette convention s'inscrit dans l'étroite collaboration mise en place depuis plusieurs années déjà entre Le Puy du Fou et les forces de gendarmerie pour offrir une sécurité optimale aux visiteurs accueillis sur le site.

Le label « Sécuri-site » certifie la mise en place d'un dispositif de sécurité optimal, à l'intérieur du parc comme aux abords du site, et d'une collaboration étroite avec les autorités.

Marqueur visuel, facilement identifiable par les touristes, le label témoigne du respect de la convention de site par ses signataires. Le Puy du Fou est le premier site touristique labellisé en Vendée.

